

RÈGLEMENT NUMÉRO 1395-2

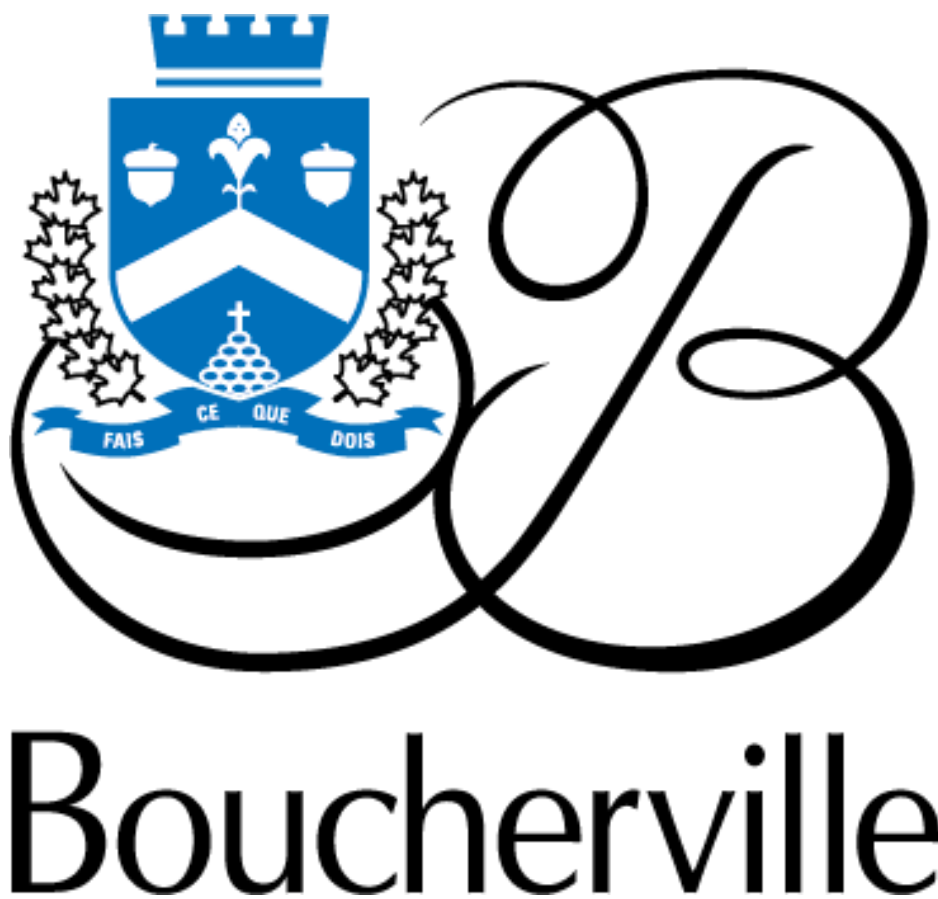
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1395 AYANT POUR BUT DE PROTÉGER L'INSIGNE, L'ÉCUSSON, LA MARQUE OU L'EMBLÈME ADOPTÉ ET EMPLOYÉ PAR LA VILLE DE BOUCHERVILLE COMME MARQUE OFFICIELLE POUR SES SERVICES ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER UN LOGO À L'ANNEXE B

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

L'annexe B jointe au règlement numéro 1395-1 est modifiée afin d'ajouter le logo suivant :

Annexe B



Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière